

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



7^e Bataillon de
Chasseurs Alpins

ETAT-MAJOR

Suivi par :

Officier tir

Capitaine

VAYSSIERE Thierry



Varces, le 24 septembre 2015
N° 1331 /7^e BCA/BOI/TIR

Le lieutenant-colonel ANDRE
commandant le 7^e bataillon de chasseurs alpins

à

Monsieur le Maire de Val des Prés

Objet : ouverture du champ de tir temporaire des GONDRANS.

Référence : régime extérieur approuvé par note n° 4989 /RTSE/EM/D.ACT /BIFP/TIR du 30 janvier 2006 du général commandant la région terre sud-est.

Pièce jointe : carte topographique renseignée.

Dans le cadre de sa préparation opérationnelle et conformément aux dispositions contenues dans le document de référence, j'ai l'honneur de vous informer que le 7^e BCA activera pour la saison hivernale 2015-2016 le champ de tir temporaire des Gondrans du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016. La planification précise des tirs vous sera envoyée, comme chaque année, un mois à l'avance afin que vous puissiez prévenir et signaler auprès de vos concitoyens les dates d'activation du champ de tir.

Je me permets de vous rappeler monsieur le maire, la nécessité de sensibiliser la population de la dangerosité du secteur durant cette période, certes touristique, mais il en va de la sécurité de tous.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le bureau tir du 7^e BCA (CNE VAYSSIERE au 04.56.85.77.79)

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le lieutenant-colonel ANDRE,
commandant le 7^e bataillon de chasseurs alpins.



